



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité du canton de Saint-Camille que :

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires 2026 du conseil municipal adopté à la séance ordinaire du 8 décembre 2025 est modifié. La date de la séance de septembre a été modifiée lors de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2026.

La séance du 8 septembre aura lieu au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à Saint-Camille, à **19 h**.

DONNÉ À Saint-Camille, ce 4^e jour de septembre de l'an 2026.

Monique Polard
Greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Ham-Sud, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-annexé est affiché en deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 h et 12 h, le 4^e jour du mois de septembre de l'an 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour de septembre 2026.

Monique Polard
Greffière-trésorière par intérim